

Réunion des habitants

du quartier ouest du village

Vendredi 1^{er} décembre 2023

Présence d'une trentaine de personnes et 4 élus pour la municipalité.

Préambule :

- Après avoir remercié la présence de chacun, et la raison du choix de la salle des associations pour cette réunion, le maire a rappelé le calendrier des différentes réunions pour les 5 quartiers de la commune prévues en cette fin d'année.
- Il a rappelé également qu'elles constituaient un espace d'échanges visant :
 - À résoudre des problèmes repérés par les habitants,
 - Proposer de nouveaux équipements réalisables,
 - Échanger sur des sujets d'actualité municipale et intercommunale,
 - Dans un climat d'écoute dépourvu d'animosité.
- Le maire a proposé l'ordre du jour ci-dessous et souhaité que la réunion ne dépasse pas 20 h 00 :
 - Vie du quartier (stationnement, déplacement, transports, sécurité, cadre de vie ...),
 - Actualité municipale,
 - Actualité intercommunale,
 - Date de la prochaine réunion.

Vie du quartier :

Circulation et stationnement et sécurité :

- Est-ce que le quartier pourrait adhérer "Témoins vigilants" ? Une information a eu lieu il y a quelque temps mais n'a pas été suivie d'une réalisation concrète. La gendarmerie sera relancée rapidement pour une mise en place en 2024
- De nombreuses voitures "ventouses" sont stationnées sur les places de parking de l'allée du Jardin des Joncs. En effet trop de places sont monopolisées par des véhicules qui ne bougent jamais. La commune ne possédant pas de police municipale, la municipalité doit faire appel à la brigade de gendarmerie de Neuves-Maisons. Voici la procédure réglementaire en cours :
 - Les services de la mairie constatent la présence du véhicule ventouse.
 - Envoi d'un mail à la gendarmerie pour demander la fiche du véhicule : marque, modèle, propriétaire...
 - Envoi d'une lettre recommandée par le maire au propriétaire pour lui demander de déplacer son véhicule.
 - En cas de non-retour de l'accusé de réception et non-déplacement du véhicule au bout d'un mois, la commune mandate la gendarmerie pour faire évacuer le véhicule.

Cette procédure inadaptée demande beaucoup trop de temps et ne résout pas le problème car un propriétaire astucieux peut la ralentir beaucoup trop. Nous sommes à la recherche d'une autre procédure plus efficace et plus rapide.

- Les stops du carrefour de la rue Hubert Sensiquet et du Général Leclerc avec l'allée du Jardin des Joncs ne sont pas respectés. Le maire affirme qu'ils le sont à plus de 90%, mais on ne retient que les 10% qui transgressent le code de la route. Des opérations de la gendarmerie sont régulièrement demandées pour verbaliser les contrevenants.
- Au carrefour précité, en raison de la proximité des places parking de la rue Hubert Sensiquet ou de l'arrêt du bus dans la rue du Général Leclerc la circulation des voitures n'est guère facile pour les véhicules venant de l'allée du Jardin des Joncs. Le choix de marquer les places de parking sur la chaussée afin de laisser le trottoir aux piétons, fait, il y plus de 20 ans, a réduit le stationnement dans notre village. Si les automobiles sont obligés d'attendre parfois que le passage se libère, cela réduit évidemment la vitesse des automobiles. De plus, l'abribus présent depuis de longues années à cet endroit est difficilement déplaçable, voire impossible.
- Des stationnements en dehors des places matérialisées au sol sont une gêne constante pour ceux qui respectent le plan de circulation mis en place. Il est vrai que ces stationnements gênent la circulation dans le village. Comme, la gendarmerie ne peut pas être présente dans tous les villages de son territoire d'intervention, la commune s'est dotée d'un terminal qui permet de verbaliser facilement les contrevenants. Après

un avertissement mis sur le pare-brise, la seconde infraction sera immédiatement verbalisée par le Maire ou le Premier-Adjoint.

- Généralement, les bus du T'MM roulent trop vite. Cette remarque m'a souvent été faite. Le maire l'a déjà relayée auprès des responsables des transports de la CCMM. L'information sera à nouveau rappelée et les habitants peuvent également contacter la CCMM.
- Globalement, la vitesse des bus et des trottinettes est excessive. En dépit des aménagements réalisés, de la limitation de vitesse à 30 km/h dans tout le village, certains usagers roulent trop vite. Malheureusement, il n'y a guère de solutions contre les "fous du volant", mais on peut ajouter des "coussins berlinois" temporaires avec le bruit qu'ils génèrent...
- Quel est le sens de priorité dans les chicanes ? Le code de la route est très clair sur le sujet : c'est le véhicule qui doit se déporter vers la gauche qui doit laisser le passage à celui qui vient en face.
- L'éclairage public est différent dans les quartiers de la commune. Non, la municipalité a décidé de maintenir l'éclairage public pendant la nuit dans toute la commune. Comme de 23 heures à 5 heures, l'abaissement de puissance réduit fortement la dépense d'énergie, le surcoût engendré est inférieur à 3 000 € par an. Reste toutefois la pollution lumineuse néfaste pour les animaux, notamment les oiseaux.

Cadre de vie

- Le dépôt de pain est fermé depuis novembre. Qu'advient-il dans le futur ? Cette cellule, propriété de la CCMM, fait l'objet d'un bail qui devrait être cédé à un nouveau commerçant dont l'activité principale doit rester la vente de pain. Un projet d'installation d'une telle activité est en cours d'étude par les services de la CCMM.
- La gare est fortement éclairée toute la nuit. La question sera posée à la SNCF pour savoir si la luminosité peut être réduite.
- L'espace vert qui jouxte le trottoir au niveau du 53 de la rue Hubert Sensiquet est recouvert de calcaire. Effectivement, le retrait de celui-ci sera effectué par les employés du service technique.
- Des odeurs émanent du relais de gaz situé rue du Haut du Clos. Idem, une demande sera faite à GDF pour connaître les raisons de ces émanations.

Actualité communale et intercommunale :

Communale :

- La brasserie communale au bord du lac est en cours de réhabilitation. Elle ouvrira au printemps prochain. Elle est en partie construite sur un terrain appartenant à VNF qui pour l'instant est loué par la commune.
- Des tractations sont en cours pour l'achat de ces terrains par la commune. De même le parking est propriété de VNF. Il fait partie des discussions de rachat par la collectivité. A minima, une demande qui a été faite afin de pouvoir aplanir ce terrain n'a toujours pas reçu de réponse.
- En partenariat avec la CCMM, la commune, avec l'appui technique du CAUE 54 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe et Moselle) a engagé une réflexion sur l'aménagement global de la zone de loisirs avec la déconstruction des cabanons du Pâtis des îles. Les habitants seront consultés avant sa mise en place.

Intercommunale :

- La construction du futur siège communautaire sur Cap Filéo (nouvelle dénomination de la zone Louis Pasteur) à Neuves-Maisons va bon train. Il sera opérationnel début 2024 et regroupera tous les services de la CCMM en un même lieu pour davantage de confort pour les usagers et les employés de la CCMM.
- Sur Moselle Rive gauche, les entreprises continuent de s'implanter à un bon rythme. Dernièrement c'est la société Aloxe qui recycle les bouteilles en plastique et la société Colas qui transfère ses bâtiments d'Heillecourt qui ont installé de grands silos de stockage. Une demande de respect du cahier des charges de cette zone, notamment pour l'aspect visuel, a été notifiée par la commune à la CCMM. À noter toutefois que ces implantations a créé plusieurs dizaines d'emploi.
- Le développement des pistes cyclables se poursuit :
- La liaison entre la gare de Maron et celle de Neuves-Maisons a débuté et sera finie pour la fin de l'année,
- L'étude de la liaison entre la gare de Neuves-Maisons et Brabois est terminée et sa réalisation aura lieu en 2024.
- Le raccordement de la piste cyclable de la boucle de la Moselle qui longe la zone de loisirs communale avec celle qui débute au niveau de la déchèterie de Ludres est à l'étude et passera par le chemin de la Planchelle et la rue Saint Maurice.

Conclusions :

- Le bien-vivre dans le quartier dépend en grande partie de ceux qui y résident. Bien des gênes mentionnées pourraient être évitées avec un petit effort de chacun.
- Les travaux demandés seront réalisés si le budget de 2024 peut le supporter. Le quartier des Milleries étant récent, il a des équipements que d'autres de la commune lui envient, certaines rues du village n'ont pas de trottoirs dignes de ce nom.
- Lors du passage des élus, les contrevenants au code de la route seront avertis une première fois avant une verbalisation à la deuxième infraction, notamment pour le stationnement des véhicules quand une solution de stationnement est possible à proximité.
- La prochaine réunion des habitants du quartier pour évaluer les résultats des premières mesures réalisées et pour apporter des réponses aux questions soulevées devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2024.

D. Lagrange